

Nombre de membres

En exercice 19

Présents 17

Votants 17 + 2 pouvoirs

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX

LE 14 NOVEMBRE À 20 HEURES 00

Date de la convocation du conseil municipal : 09 novembre 2022

Présents : Jean-François RASCLE - Ghislaine GARNIER - Vincent GRANJON - Laila GAUTHIER - Gérard LECLERCQ - Joëlle JULLIEN - Christian TORRON - Marie-Josée GUBIEN - Philippe BOULOUMIÉ - Bruno SAUVIAC - Véronique MOUNIER - Christine VAN LANDER - Céline KNAP - Richard TISSEUR - Cédric PASSOS - Nadège JACHEZ - ~~Ivann LECOURT~~ - Lucie TEPPE DUPELOT - ~~Vincent CLAPEYRON~~

Excusés avec pouvoirs : Ivann LECOURT à Laila GAUTHIER
Vincent CLAPEYRON à Richard TISSEUR

Secrétaire de séance : Ghislaine GARNIER

BUDGET COMMUNAL - DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,
Vu le budget communal,

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative n° 2 suivante du budget de l'exercice 2022 :

Section de Fonctionnement – Dépenses	Chapitre 012 – article 6413	+ 16 000.00 €
Section de Fonctionnement – Dépenses	Chapitre 011 – article 615221	- 16 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve la décision modificative n° 2

Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

La Secrétaire de séance
Ghislaine GARNIER

Le Maire,
Jean-François RASCLE,

